



**DECISION N° 00000134 /MPT/SG/DAG/SDBM/SMA DU 16 JUIL 2024  
PORTANT RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°000012/AONO/MPT/CIPM/2024 DU 08 MAI 2024 POUR LA REFECTION  
DES BUREAUX DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTRE DES POSTES  
ET TELECOMMUNICATIONS.**

LE MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;

Vu la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

Vu le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le décret n°2012/512 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2024.

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 2 juillet 2024

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La société AD ORLY B.P 4028 Yaoundé, est attributaire du marché relatif à la consultation n°000012/AONO/MPT/CIPM/2024 du 08 mai 2024 pour la réfection des bureaux des services centraux du Ministère des Postes et Télécommunications, pour un montant de 58.439.133 FCFA, TTC et un délai d'exécution de trois (03) mois.

**Article 2.- :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP ;
- ARMP;
- CFC/MPT;
- Chrono/Archives.

Yaoundé, le 16 JUIL 2024



*Mr Lubom Li Likeng*  
*Mme Mendama Minette*